



Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE AYANT STATUT CONSULTATIF AUPRES DES NATIONS UNIES, DE L'UNESCO,
DU CONSEIL DE L'EUROPE ET D'OBSERVATEUR AUPRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

International Federation
for Human Rights

Federación Internacional
de los Derechos Humanos

الغدرالية الدولية لحقوق الانسان

M. Benoit MOUNDELE NGOLO

Préfet de Brazzaville
République du Congo

Par le biais de l'OCDH

Paris, le 28 octobre 2007

Concerne : Demande d'autorisation de commémoration publique / Débarcadère du Beach

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer de la venue d'une délégation de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), en République du Congo, à l'occasion de la tenue de la 42ème session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples, du 7 au 21 novembre 2007.

A cette occasion, la FIDH et son organisation membre au Congo, l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH), souhaitent organiser une commémoration publique sur le débarcadère du Beach à Brazzaville, le 13 novembre 2007 de 12h à 14h00.

Nous sollicitons donc auprès de vous l'autorisation de tenir cette commémoration et de pouvoir, pour cette occasion, détourner ou limiter temporairement le trafic sur le débarcadère lors de la commémoration, afin que ce moment de recueillement ne soit pas troublé et ne trouble pas l'ordre public.

L'OCDH se mettra en rapport avec vous afin de suivre les aspects technique d'une telle demande.

En espérant recevoir une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet l'expression de ma haute considération.

Souhayr BELHASSEN
Présidente de la FIDH